

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Merci de ne cocher qu'un seul secteur :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Agriculture & animaux | <input type="checkbox"/> Cuisines | <input type="checkbox"/> Mode, textiles & accessoires |
| <input type="checkbox"/> Alimentation – produits du terroir | <input type="checkbox"/> Electroménager | <input type="checkbox"/> Multimedia & jeux vidéo |
| <input type="checkbox"/> Alimentation – saveurs du monde | <input type="checkbox"/> Epicerie | <input type="checkbox"/> Petit ménager & démonstrations |
| <input type="checkbox"/> Aménagement extérieur | <input type="checkbox"/> Habitat & construction | <input type="checkbox"/> Piscines, saunas & spas |
| <input type="checkbox"/> Ameublement & décoration | <input type="checkbox"/> Institutions régionales | <input type="checkbox"/> Restaurants & Bars |
| <input type="checkbox"/> Artisanat | <input type="checkbox"/> Jeux & jouets pour enfants | <input type="checkbox"/> Santé & bien-être |
| <input type="checkbox"/> Arts de la table | <input type="checkbox"/> Literie | <input type="checkbox"/> Seniors (50 et plus) |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Loisirs & voyages | <input type="checkbox"/> Sports |
| <input type="checkbox"/> Ateliers & animations | <input type="checkbox"/> Médias | <input type="checkbox"/> Vins |
| <input type="checkbox"/> Bains | <input type="checkbox"/> Mobilité | |

Vous êtes Artisan Distributeur Fabricant Importateur

Descriptif des produits présentés sur le stand

.....

.....

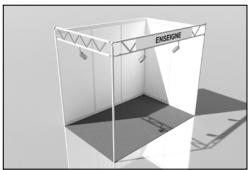
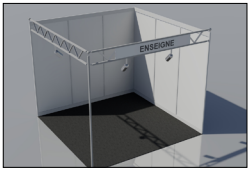
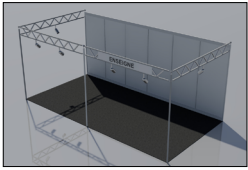
Marque des produits:

PROPOSITION DE TYPES DE STAND / SURFACE

Les exposants doivent s'acquitter d'une taxe d'inscription obligatoire. Le montant de la taxe sera automatiquement ajouté à la facture d'acompte.
 Les frais d'inscription vous sont offerts pour une inscription avant le 30 juin 2019.

<input type="checkbox"/> Pour l'exposant	350.-	<input type="checkbox"/> Pour le co-exposant	600.-
--	-------	--	-------

Nous vous proposons les options suivantes pour l'implantation de votre stand. Tous nos prix s'entendent en CHF et hors TVA.

STAND MODULAIRE (clé en main)				
<ul style="list-style-type: none"> • Surface • Parois blanches (2,50 m de hauteur) • Tapis (anthracite par défaut) • Eclairage (1 spot de LED 7W par 3 m²) • Electricité INCLUSE (voir ci-dessous) • 1 bandeau (enseigne) • Montage et démontage 				
		Prix unitaire	Quantité	Total CHF hors TVA
6 m² (1 kW inclus*) Stand d'angle (2 côtés ouverts)		1'500.-
9m² (2 kW inclus*) Stand d'angle (2 côtés ouverts)		2'700.-
18 m² (3 kW inclus*) Stand de tête (3 côtés ouverts)		4'700.-

(*) Installés selon le plan fourni par l'exposant : tout déplacement de prise sera facturé CHF 100.-. L'électricité est disponible du 7 au 17 novembre 2019. L'augmentation de la puissance et du nombre de jours est possible sur demande (prestation payante).





SURFACE NUE (à partir de 18 m²)

L'offre de surface se comprend brute, sans aucune prestation.

L'exposant est tenu de commander / monter des parois de séparation pour tous les côtés fermés de la surface de stand.



Les côtés ouverts du stand peuvent être fermés sur maximum un tiers de la longueur par côté.

Merci de cocher cette case si votre structure de stand est fixe, non modulable (dimensions : x)

	Stand en ligne (1 côté ouvert) 	Stand d'angle (2 côtés ouverts) 	Stand de tête (3 côtés ouverts) 	Stand en îlot (4 côtés ouverts) 	Surface en m ²	Total CHF (hors TVA)
Surface nue de 18 à 80 m ²	175.-/m ²	180.-/m ²	190.-/m ²	200.-/m ² m ²
Surface nue à partir de 81 m ²	170.-/m ²	175.-/m ²	185.-/m ²	190.-/m ² m ²
Surface nue Restauration			240.-/m ²	 m ²

STAND TRUSS (uniquement pour surfaces à partir de 20 m²)

- Surface nue au sol • Système Truss complet (3,5 m de hauteur, structure argentée par défaut, structure noire uniquement possible sur demande)
- Eclairage : 1 spot de 42W à led par 4m² • Electricité NON INCLUSE (à commander séparément).
- Montage et démontage du stand

Stand Truss de 20 à 100 m ²		240.-/m ² m ²	CHF
Stand Truss de plus de 101 m ²		220.-/m ² m ²	CHF
<input type="checkbox"/> Tissu d'obscurcissement pour plafond (vélum) (incl. montage et démontage)		20.-/m ² m ²	CHF

Total stand / Surface hors TVA		Sous-total hors TVA :	CHF
Participation obligatoire à l'élimination des déchets		3.-/m ²	CHF
Taxe d'inscription	Exposant principal	350.-	CHF
	Co-exposant	600.-	CHF
TVA		TVA 7,7 %	CHF
Total commande T.T.C.		Total	CHF

Bénéficiez d'une réduction de 25% sur le montant du stand ou de la surface commandée, sur présentation de la confirmation d'inscription à ARVINIS.

Les bâches suspendues ne pourront excéder la taille de 1,5 m par 4,5 m.

Un acompte de 20% du montant total de la commande vous sera demandé une fois votre inscription confirmée. Votre emplacement sur le plan sera effectif après règlement de cet acompte.

Le plan vous sera communiqué début septembre. Les demandes de changement devront être faites avant le 30 septembre 2019.

PRESTATIONS TECHNIQUES ET DIVERS

Dès le mois de septembre, vous recevrez par email les codes d'accès qui vous permettront d'accéder à notre shop en ligne afin de passer vos commandes techniques. Voici les prestations auxquelles vous devez penser et pour lesquelles vous pouvez demander un devis au service «Contact exposants» par email à exhibitorscontact@palexpo.ch :

Amenée d'eau (merci de cocher la case si vous envisagez de commander une amenée d'eau)

- **Electricité** : les amenées électriques doivent être commandées pour les surfaces nues et les stands truss. Vous pouvez choisir une amenée électrique en KW à partir de 1KW. A titre d'exemple, 1KW permet d'alimenter 3 spots de LED 7W, un frigo de 140 litres et un ordinateur.
- Parois pour les surfaces nues.
- Tapis pour les surfaces nues et les stands truss.
- Local / surface de stockage
- Nettoyage de votre stand
- Les cartes de parking à commander en septembre avec vos commandes techniques
 - CHF 180.- pour les voitures
 - CHF 350.- pour les véhicules utilitaires et les camions de moins de 3,5 t
 - CHF 600.- pour les camions de plus de 3,5 t

Les **cartes exposants** vous seront remises sur place et à réception du paiement total de votre commande (voir Article 10 du règlement). En attendant l'ouverture du shop online, vous pouvez vous rendre sur www.palexpo.ch/fr/, puis choisir «exposant» et cliquer sur «shop demo» pour découvrir nos prestations et leurs tarifs.

Nous mettons également à votre disposition

- Des **invitations GRATUITES** vous seront envoyées début octobre selon la surface commandée (voir Article 10 du règlement).
- Le **catalogue en ligne** vous permettra de donner davantage d'informations sur votre entreprise aux visiteurs du site internet des Automnales.

Pour toutes questions concernant les Automnales, vous pouvez nous écrire à info@automnales.ch.

Vos interlocutrices sont :

Coordination exposants :	Angela Peter
Directrice du salon :	Sandie Etchart
Communication :	Rosemari Desgeorges

CHARTRE DES EXPOSANTS

Cette chartre est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, des activités de l'exposant présent que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du Salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente chartre par sa signature sur la demande d'admission.

En tant qu'exposant des Automnales, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ respecter l'**interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 11/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 12/ respecter que seul l'organisateur procède à l'**attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
- 13/ monter des **parois** sur les côtés fermés du stand et ne pas utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme paroi de séparation ou de fond
- 14/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 15/ **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc....

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir reçu un exemplaire du **Règlement des Automnales**.

Après en avoir pris connaissance, l'exposant ou le co-exposant déclare accepter toutes les clauses sans réserve de la demande d'admission et du Règlement des Automnales.

Lieu et date Timbre et signature